

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi dix-septième jour du mois de novembre 2014 (2014-11-17), à vingt-et-une heure trente minutes (21h30), à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux, Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Katy St-Cyr, mairesse,
Anouk Wilsey, conseillère,
Dominique Morin, conseiller,
Mathilde Noël, conseillère,
Michel McDuff, conseiller,
Karine Grenier, conseillère,
Nicole Gagnon, conseillère.

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil municipal étant tous présents, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation requis et consentent à discuter et décider de tous les sujets qui seront présentés lors de cette séance.

Ouverture de la séance

Madame Katy St-Cyr, Mairesse, constate le quorum à 21h30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. En l'absence de Madame Carole Vaillancourt, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Madame Karine Grenier, Conseillère, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et vérification du quorum – Ordre du jour
2. Application d'une suspension
3. Période de questions
4. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**1411 - 264 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anouk Wilsey et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire soit adopté tel que proposé par la mairesse, Katy St-Cyr.

A D O P T É E

APPLICATION D'UNE SUSPENSION

CONSIDÉRANT les gestes et comportements survenus entre le 3 novembre 2014 jusqu'à ce jour;

CONSIDÉRANT les conséquences que cela aurait pu engendrer pour la municipalité de Wotton et auprès de la population;

Pour toutes ces raisons,

**1411 - 265 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominique Morin et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

DE procéder à une suspension avec solde de 20 jours;

DE mandater la mairesse, Katy St-Cyr et les membres du conseil municipal pour rencontrer la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Mme Carole Vaillancourt et l'informer de la décision du conseil en lui remettant une lettre à cet égard.

A D O P T É E

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

1411 - 266 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel McDuff et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit levée à 22h26.

ADOPTÉE

La Mairesse

Conseillère et Secrétaire d'assemblée

Katy St-Cyr

Karine Grenier

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

COPIE